

Route de Moutier 109
CH-2800 Delémontt +41 32 420 59 00
f +41 32 420 59 01
secr.sdi@jura.ch

Rapport de consultation

| | |
|----------------|---|
| Thème | Projet de loi concernant la participation de la République et Canton du Jura à une société anonyme active dans le domaine informatique |
| Approbateur | Charles Juillard |
| Auteurs | Matthieu Lachat, William Périat |
| Classification | Publique |
| Etat | Approuvé |
| Version | 1.0 |
| Date | 20.12.2016 |

Contenu du rapport

| | | |
|---|--|----|
| 1 | Rappel des conditions de la consultation | 2 |
| 2 | Réponses obtenues | 2 |
| 3 | Analyse globale des résultats de la consultation | 3 |
| 4 | Réponses par question et commentaires | 3 |
| 5 | Remarques générales..... | 10 |
| 6 | Conclusions | 10 |

1 Rappel des conditions de la consultation

Le Gouvernement a autorisé le Département des finances, par le biais du Service de l'informatique (ci-après : SDI), à ouvrir une procédure de consultation dans le cadre du projet de création d'une société active dans le domaine informatique, en partenariat public-privé avec la société Globaz SA.

La documentation élaborée à cet effet comprenait les pièces suivantes :

- Le courrier aux organismes consultés ;
- Le rapport en vue de la consultation dans le cadre du projet loi ;
- Le projet de loi ;
- Le tableau explicatif du projet de loi ;
- Le questionnaire de consultation ;
- La liste des organismes consultés.

Le questionnaire de consultation contenait huit questions :

Etes-vous favorable / plutôt favorable / plutôt défavorable / défavorable

1. Au principe de créer une société dans le domaine informatique ?
2. Au principe de créer une société en partenariat public-privé ?
3. A la prise de participation majoritaire de la République et Canton du Jura ?
4. Au choix du partenaire privé, la société jurassienne Globaz SA, dans l'optique du développement de l'informatique fiscale ?
5. A l'ouverture du capital à d'autres sociétés partenaires, en maintenant le respect de la majorité du capital-actions en faveur du canton, ou des cantons partenaires ?
6. (Redondance de la question 5)
7. Au crédit supplémentaire de 60'000 francs nécessaire au financement de la part de la République et Canton du Jura au capital-actions de la société ?
8. Au choix du Contrôle des finances en tant qu'organe de révision de la société ?

En plus des divers choix de réponse, une rubrique « Commentaires » permettait d'indiquer d'éventuels compléments.

Cette documentation a été adressée le 4 novembre 2016 aux 11 partis politiques officiellement répertoriés dans le canton. Le délai de réponse est arrivé à échéance le 5 décembre 2016.

2 Réponses obtenues

Dans le délai imparti et moyennant quelques demandes de prolongation, le SDI a reçu 6 réponses, soit un taux de participation de 55%.

A noter que les partis ayant répondu représentent 83% de la députation actuelle du Parlement. L'échantillon peut donc être considéré comme représentatif des forces politiques en présence.

3 Analyse globale des résultats de la consultation

Le tableau ci-dessous résume les réponses formulées par tous les partis consultés :

| <i>Questions</i> | <i>Q1</i> | <i>Q2</i> | <i>Q3</i> | <i>Q4</i> | <i>Q5</i> | <i>Q6</i> | <i>Q7</i> | <i>Moyenne</i> | <i>Moy. %</i> |
|--------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|----------------|---------------|
| Favorable | 3 | 2 | 4 | 1 | 2 | 3 | 3 | 2.6 | 43.9% |
| Plutôt favorable | 2 | 3 | 2 | 3 | 4 | 1 | 2 | 2.4 | 41.5% |
| Plutôt défavorable | 1 | 1 | 0 | 1 | 0 | 1 | 1 | 0.7 | 12.2% |
| Défavorable | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0.1 | 2.4% |

4 Réponses par question et commentaires

Question 1 : Au principe de créer une société dans le domaine informatique ?

| | <i>Réponses</i> | <i>Rép. %</i> |
|--------------------|-----------------|---------------|
| Favorable | 3 | 50% |
| Plutôt favorable | 2 | 33% |
| Plutôt défavorable | 1 | 17% |
| Défavorable | 0 | 0% |
| Total | 6 | 100% |

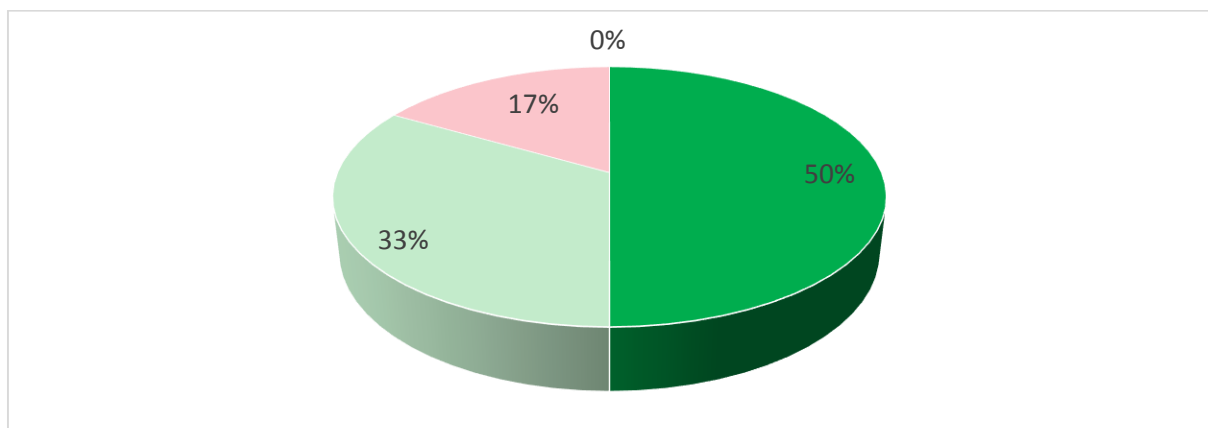


Tableau des commentaires :

| <i>Parti</i> | <i>Commentaires</i> |
|--------------|---|
| PS | Dans la mesure du possible, cette entreprise doit permettre à des jurassiens, nombreux, bien formés, de trouver un emploi dans la région. Il ne faut pas que cette entreprise vise la rentabilisation à outrance en engageant des frontaliers à des conditions salariales différentes. |
| PCSI | En s'assurant que l'Etat garantit la confidentialité des données de ses administrés. |
| VERTS | Les Verts sont sensibles à un plus grand engagement du Canton dans le numérique. Dans la mesure où il ne serait pas possible d'employer en permanence des informaticiens de grandes compétences, il paraît opportun de recourir à une telle société ; il va de soi donc que ce ne doit pas être au détriment du service informatique. |
| PEV | La nécessité d'externaliser ces services informatiques n'apparaît pas clairement dans le rapport. |

Question 2 : Au principe de créer une société en partenariat public-privé ?

| | Réponses | Rép. % |
|--------------------|-----------------|---------------|
| Favorable | 2 | 33% |
| Plutôt favorable | 3 | 50% |
| Plutôt défavorable | 1 | 17% |
| Défavorable | 0 | 0% |
| Total | 6 | 100% |

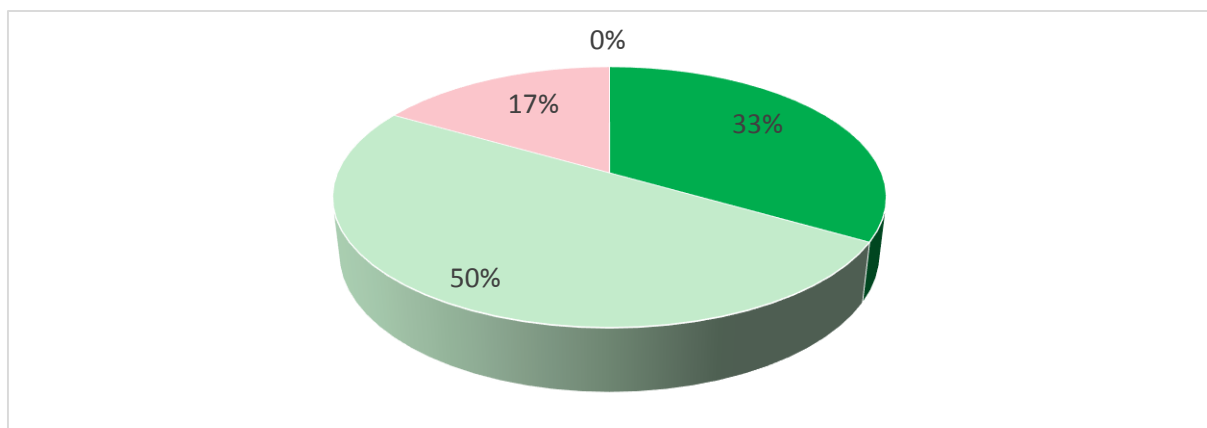


Tableau des commentaires :

| Parti | Commentaires |
|--------------|--|
| PS | Dans ce cas de figure, un employé de Globaz doit pouvoir pour une période à moyen termes (pas pour deux ou trois mois) mais un à deux ans travailler dans cette entité et pouvoir retourner chez Globaz le cas échéant. C'est dans ce sens que nous acceptons ce partenariat. Mais il ne faut pas que Globaz garde ses meilleurs éléments et fournisse les 'deuxièmes couteaux' à cette nouvelle entité. La souplesse doit être à deux directions. |
| PCSI | Le principe est admis mais des garde-fous (comme la majorité en mains de l'Etat) nous paraissent être un élément indispensable de ce partenariat. |
| VERTS | Les Verts, sous réserve des réponses formulées ci-dessous exclusivement, acceptent un partenariat public-privé. |
| PEV | Ici non plus, la nécessité d'un tel partenariat n'est pas prouvée, alors que les compétences nécessaires existent au SDI. |

Question 3 : A la prise de participation majoritaire de la République et Canton du Jura ?

| | <i>Réponses</i> | <i>Rép. %</i> |
|--------------------|-----------------|---------------|
| Favorable | 4 | 67% |
| Plutôt favorable | 2 | 33% |
| Plutôt défavorable | 0 | 0% |
| Défavorable | 0 | 0% |
| Total | 6 | 100% |

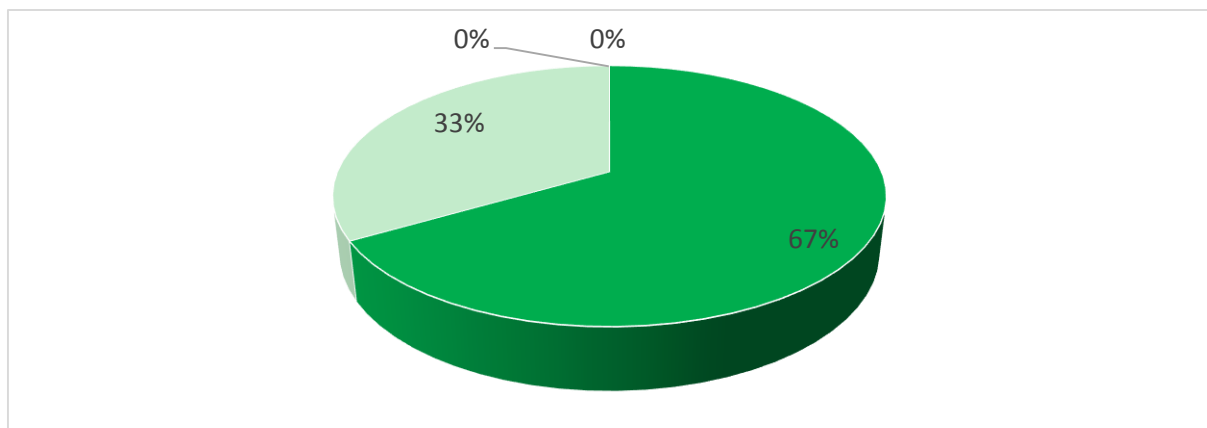


Tableau des commentaires :

| <i>Parti</i> | <i>Commentaires</i> |
|--------------|--|
| PLR | Du point de vue du PLRJ, une participation de blocage à hauteur de 35% pourrait suffire pour la création de la société. En effet, il n'est pas nécessaire de détenir 50.01% dans ce cas de figure. |
| PCSI | Dans la mesure où Globaz est la seule entreprise jurassienne capable de relever ce défi aux côtés de l'Etat : oui. |
| VERTS | Les Verts trouvent indispensable la participation majoritaire du Canton. Dans tout partenariat public-privé le Canton doit garder la main. |
| PEV | Si tant est qu'il faut créer cette société, autant que la RCJU en soit le partenaire majoritaire. |

Question 4 : Au choix du partenaire privé, la société jurassienne Globaz SA, dans l'optique du développement de l'informatique fiscale ?

| | <i>Réponses</i> | <i>Rép. %</i> |
|--------------------|-----------------|---------------|
| Favorable | 1 | 17% |
| Plutôt favorable | 3 | 50% |
| Plutôt défavorable | 1 | 17% |
| Défavorable | 1 | 17% |
| Total | 6 | 100% |

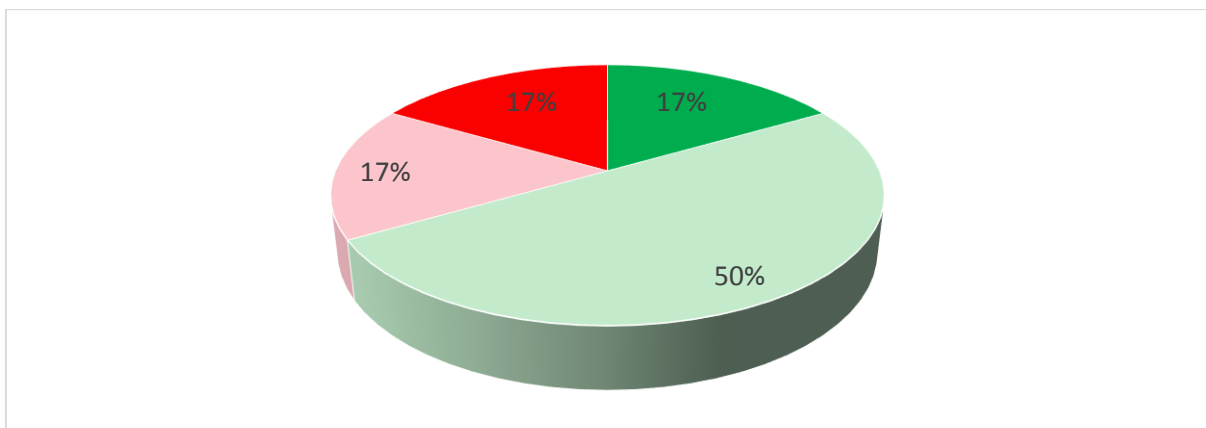


Tableau des commentaires :

| <i>Parti</i> | <i>Commentaires</i> |
|--------------|---|
| PDC | Cette société jurassienne possède dans ce domaine le monopole des compétences. Sa solidité et stabilité sont toutefois questionnables au vu des problèmes financiers rencontrés ces dernières années. |
| VERTS | Nous sommes en désaccord total avec cette unicité de choix. |
| PEV | Il n'est pas clair, dans le rapport, pour quels motifs ce partenaire (sans grande expérience en matière fiscale) a été choisi de préférence à d'autres sociétés actives dans notre canton, qui sont déjà fournisseurs de l'administration cantonale et qui ne seraient pas moins à la hauteur de la tâche que le partenaire choisi. |

Question 5 : A l'ouverture du capital à d'autres sociétés partenaires, en maintenant le respect de la majorité du capital-actions en faveur du canton, ou des cantons partenaires ?

| | Réponses | Rép. % |
|--------------------|-----------------|---------------|
| Favorable | 2 | 33% |
| Plutôt favorable | 4 | 67% |
| Plutôt défavorable | 0 | 0% |
| Défavorable | 0 | 0% |
| Total | 6 | 100% |

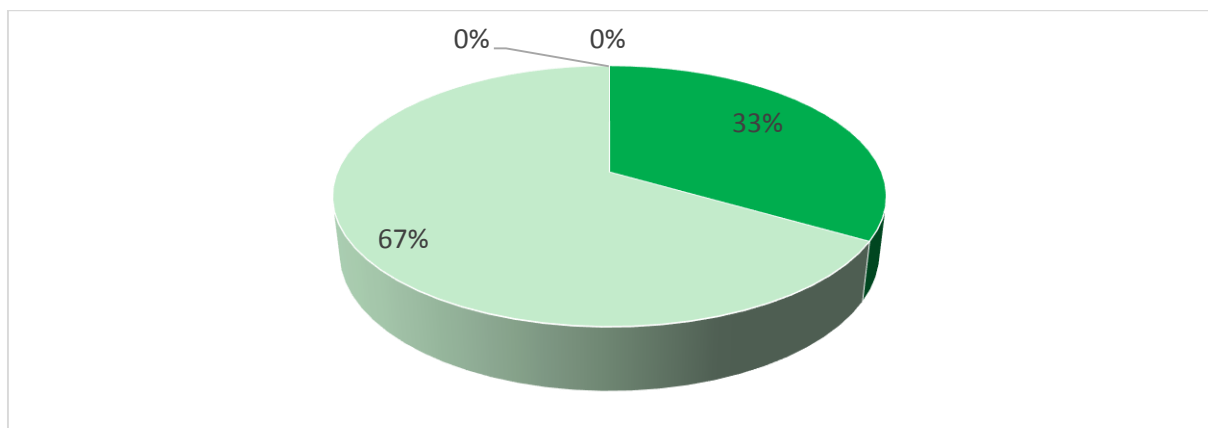


Tableau des commentaires :

| Parti | Commentaires |
|--------------|---|
| PS | Quelle marge de manœuvre aura le canton du Jura si par exemple Fribourg et Neuchâtel participent à hauteur de 20% chacun. On pourrait imaginer qu'en cas de réussite de l'entreprise, un canton partenaire veuille rapatrier une partie des emplois en son sein. Cela pourrait être contre-productif. |
| VERTS | L'ouverture à des cantons partenaires semble dans bien des cas très utile, les autres sociétés partenaires sont à observer attentivement. |

Question 7 : Au crédit supplémentaire de 60'000 francs nécessaire au financement de la part de la République et Canton du Jura au capital-actions de la société ?

| | Réponses | Rép. % |
|--------------------|-----------------|---------------|
| Favorable | 3 | 60% |
| Plutôt favorable | 1 | 20% |
| Plutôt défavorable | 1 | 20% |
| Défavorable | 0 | 0% |
| Total | 5* | 100% |

**Un parti n'a pas répondu à cette question*

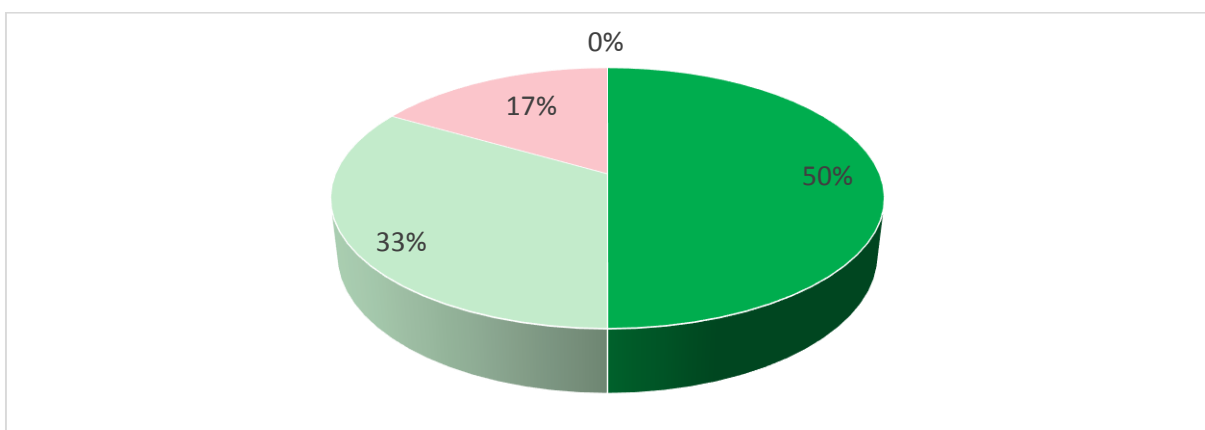


Tableau des commentaires :

| Parti | Commentaires |
|--------------|---|
| PEV | Il s'agit de dépenses difficilement justifiables en l'absence de contrepartie supplémentaire. |

Information complémentaire :

Entre le lancement de la consultation et la deuxième lecture du dossier par le Gouvernement, ce projet a pu être présenté à la Commission de gestion des finances (CGF), afin d'être ajouté au PFI 2017-2021 (Plan financier et de planification des investissements).

En cas d'approbation du PFI 2017-2021 par le Parlement durant sa séance du 21 décembre 2016, un crédit supplémentaire ne serait plus nécessaire car la décision serait de la compétence du Gouvernement.

Question 8 : Au choix du Contrôle des finances en tant qu'organe de révision de la société ?

| | <i>Réponses</i> | <i>Rép. %</i> |
|--------------------|-----------------|---------------|
| Favorable | 3 | 50% |
| Plutôt favorable | 2 | 33% |
| Plutôt défavorable | 1 | 17% |
| Défavorable | 0 | 0% |
| Total | 6 | 100% |

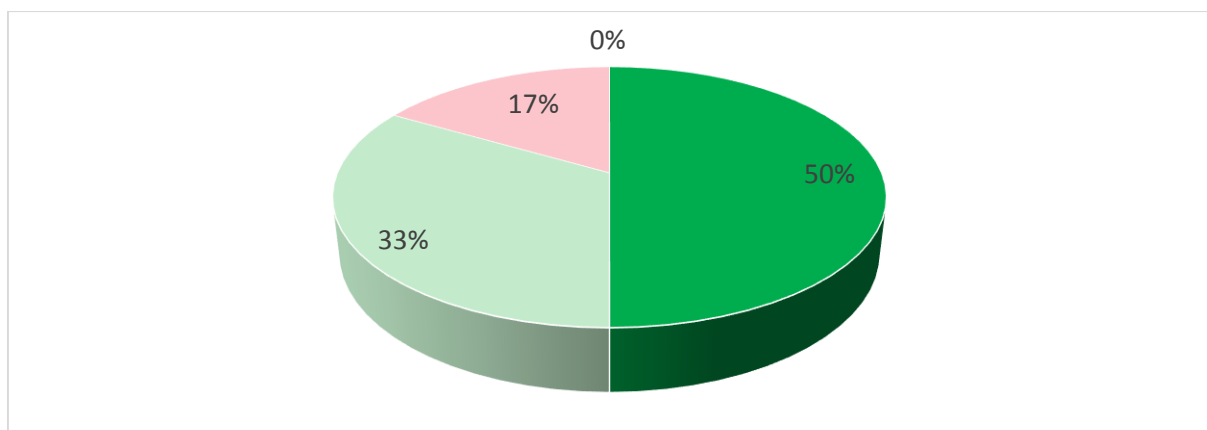


Tableau des commentaires :

| <i>Parti</i> | <i>Commentaires</i> |
|--------------|--|
| PDC | Le choix d'une entité indépendante serait davantage pertinent et crédible |
| PS | Le canton du Jura étant actionnaire majoritaire, il est normal que le parlement respectivement la CGF ait une vision de la situation de la SA au travers d'un rapport annuel et du CF. |
| VERTS | Les Verts considèrent indispensable qu'un organe de l'état supervise. |

5 Remarques générales

| <i>Parti</i> | <i>Remarques</i> |
|--------------|---|
| PDC | En raison du type de partenariat envisagé (PPP), il aurait été utile d'adjoindre la convention établie entre le Canton du Jura et la société Globaz SA afin d'en connaître les détails. |
| PDC | Le moment venu, le PDC Jura souhaite vivement que les personnalités nommées par l'Etat pour rejoindre le CA possèdent les compétences requises et aient donné la preuve de leur capacité à diriger et orienter un tel organe. |
| PS | Statut du personnel : Il est important que les conditions du personnel soient proches de celles de Globaz afin de permettre une souplesse dans le transfert du personnel. En cas d'accueil d'une autre entreprise partenaire, celle-ci doit avoir des standards plus ou moins équivalents pour pouvoir y participer. Le partenariat doit décrire les modalités de passages des employés de la nouvelle SA vers (les) l'entreprise(s) partenaire(s). Il ne doit pas s'agir pour les entreprises partenaires de se « débarrasser » simplement de certains collaborateurs. |
| PS | Localisation des emplois : L'idée de faire développer certaines applications de niches en local plutôt que dans certaines entreprises est excellente. Cela permet de rapatrier des places de travail dans le Jura plutôt que de payer des prestataires genevois par exemple. Mettre la coopération intercantonale en avant, rechercher des synergies, paraît indispensable à la maîtrise des coûts globaux y relatifs. |
| PLR | L'idée d'un partenariat-public privé dans un secteur informatique qui évolue très vite est une bonne initiative. |
| VERTS | Les Verts Jurassiens sont réticents à toute externalisation des services de l'état et craignent beaucoup qu'une telle démarche n'aille dans ce sens. Ils déplorent que le Canton privilégie une société pour cette opération. |

6 Conclusions

Les résultats obtenus sont globalement positifs. En effet, les principaux partis sont favorables, voir plutôt favorables au projet et seul un point défavorable a été relevé.

Au niveau des remarques générales, plusieurs abondent en faveur du projet, mais certaines critiques ont cependant été formulées :

- Quelques partis émettent des craintes quant à une éventuelle externalisation des prestations de l'Etat, malgré le fait que le message stipule que ces prestations sont déjà sous-traitées à des prestataires externes.
- La question des conditions de travail et d'un éventuel dumping salarial ressort également des partis de gauche. Mais les conditions actuellement pratiquées par Globaz sont de nature à rassurer.
- Les Verts sont en désaccord avec le choix du partenaire, malgré le fait que ça soit le seul prestataire actif dans un domaine similaire sur le territoire du canton.
- De leur côté, les partis bourgeois s'inquiètent plutôt de la neutralité de l'organe de révision et de la compétence des personnes qui seront désignées au sein du Conseil d'administration.

Vu les résultats positifs de cette consultation, aucune modification n'a été apportée au projet de loi proposé.